

**SÉANCE ORDINAIRE
14 JANVIER 2009**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le mercredi 14 janvier 2009, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Jean-Guy Breton	(Lac-Etchemin)
Mario Pouliot	(Sainte-Aurélie)
Richard Turcotte	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Marcel Morissette	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marcel Asselin	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Daniel Gagné	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance. Il prend un moment pour transmettre ses meilleurs vœux pour le Nouvel An à tous les membres du Conseil des maires et aux personnes présentes à l'assemblée. Il demande aux membres du Conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2009-01-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2008 et suivi.**
- 4.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 4.1 Demande d'exclusion de la zone agricole : Municipalité de Sainte-Justine;
 - 4.2 Services d'inspection et d'urbanisme.
- 5.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
 - 5.1 Fonds villes mono-industrielles;
 - 5.2 Les Prix Hommages des Etchemins.
- 6.0 Dossiers du Pacte rural (s'il y a lieu).**
- 7.0 Affaires courantes :**
 - 7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
 - 7.2 Souper du Nouvel An;
 - 7.3 Demande(s) de contribution (s'il y a lieu).
- 8.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).**
- 9.0 Administration :**
 - 9.1 Liste des comptes à payer.
- 10.0 Correspondance.**

- 11.0 **Varia.**
- 12.0 **Période de questions.**
- 13.0 **Clôture de la session.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-01-02

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2008 ET SUIVI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2008 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Suivi : Association de Fibromyalgie :

Le directeur général fait part d'une récente communication de la coordonnatrice de l'Association de fibromyalgie de Chaudière-Appalaches qui souhaitait qu'un bref retour sur la rencontre du 10 décembre soit fait. Plusieurs municipalités ont déjà considéré la demande formulée par l'Association et lui feront connaître leur décision directement, tel que déjà convenu.

4.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

4.1 Demande d'exclusion de la zone agricole : Municipalité de Sainte-Justine :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les membres du conseil que la réunion de comité consultatif agricole qui devait se tenir pour statuer sur une demande d'exclusion de la zone agricole par la municipalité de Sainte-Justine n'a pas eu lieu faute de quorum.

2009-01-03

Demande d'exclusion de la zone agricole : Municipalité de Sainte-Justine :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 23-B et 24 du rang 10, canton Langevin sur une superficie d'environ 3,68 hectares;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de la susdite municipalité, le coordonnateur du service de l'aménagement de la MRC a préparé une demande en ce sens et ce en conformité avec les directives du guide à l'intention des instances municipales produit à cet effet par la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine, le syndicat de base de l'UPA de Dorchester Sud ainsi que les propriétaires concernés se sont tous prononcé favorablement à cette demande d'exclusion;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appui la demande d'exclusion telle que présentée par la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le comité administratif soit mandaté pour transmettre la présente résolution à la Commission de protection du territoire agricole suite au rapport du comité consultatif agricole qui devra formuler sa recommandation sur cette demande;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.2 Services d'inspection et d'urbanisme :

Monsieur Lacombe fait le point sur les modalités d'utilisation des services d'inspection et d'urbanisme qui seront dispensés en 2009 et ce, en conformité avec les décisions prises par le conseil des maires dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption du budget 2009.

L'inspection en bâtiment

- **Plages horaires :**

Monsieur Lacombe rappelle aux maires que les municipalités ont été invitées à réserver des heures pour bénéficier des services d'inspection de la MRC pour l'année 2009. Ce qui a amené à modifier la structure du service.

Ainsi, de nouvelles plages horaires ont été déterminées en tenant compte du nombre d'heures réservées pour 2009 par les municipalités. La planification tient également compte de la disponibilité de madame Lise Buteau qui est principalement responsable des programmes de rénovation domiciliaire et du départ de monsieur Jean-François Leblond, suite à la réduction du nombre d'heures réservées pour 2009.

Il est prévu que chacune des municipalités bénéficiera de la présence d'un inspecteur à des jours fixes durant la période intensive, soit durant les mois de mai à septembre.

- **Les services rendus aux municipalités qui ont réservé des heures :**

Ces municipalités auront droit à un service complet : la réception des demandes d'informations et de permis, le suivi (émission des permis, inspection, fin de travaux, constats, rapports à la Régie du bâtiment, etc.).

- **Les services qui seront rendus aux municipalités qui n'ont pas réservé d'heures :**

Les inspecteurs et directeurs généraux pourront toujours obtenir des réponses à leurs questions relativement à l'interprétation ou la compréhension de leurs réglementations d'urbanisme. Cette aide sera dispensée via le téléphone.

- **Les vacances :**

Dans la mesure du possible, et jusqu'à ce jour, la MRC assure un service d'inspection durant toute l'année pour les municipalités qui réservent des heures d'inspection.

Par contre, pour les municipalités n'ayant pas réservé d'heures d'inspection, la MRC ne peut garantir à celles-ci un service d'inspection en tout temps soit pour le remplacement des vacances de leur inspecteur ou pour toute autre absence de leur inspecteur.

Service d'urbanisme

- **Modifications relatives à l'article 59 : règlement 90-08 (îlots déstructurés et lots vacants de 35 hectares et plus) :**

Les projets de règlements sont tous rédigés. Aussitôt l'entrée en vigueur des modifications du schéma (suite à l'avis ministériel), ils seront transmis à chacune des municipalités. Seule la cartographie reste à réaliser.

- **Les autres modifications rendues nécessaires dans le cadre du règlement 91-08 (toutes les autres modifications au schéma d'aménagement : agrandissement de périmètres urbains, ajouts de normes de lotissement, ajout de règles relatives au corridor ferroviaire, etc.) :**

Étant donné les ressources humaines disponibles, la MRC ne pourra agir à titre de consultant auprès des municipalités pour rédiger les règlements des locaux, ni pour les accompagner dans toute la procédure inhérente. Il est rappelé que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit un délai de 6 mois pour effectuer la concordance des règlements municipaux aux nouvelles dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Toutefois, advenant le cas où une municipalité souhaitait modifier des dispositions à leurs réglementations autres que celles exigées pour assurer la concordance au schéma d'aménagement, il y a toujours la possibilité de demander, à la ministre, une prolongation du délai imparti par la Loi.

Dans tous les cas, la municipalité devra réaliser ces travaux en régie ou les confier à un consultant.

Pour ce dernier point, les membres du conseil des maires ont formulé le souhait que la MRC procède à un appel d'offres auprès de firmes conseils.

Comme complément d'information, monsieur Lacombe indique aux membres du conseil que la MRC rendra disponible, autant aux municipalités qu'à un éventuel consultant, ses données numériques (cartographie) et ses fichiers textes (règlements) afin de faciliter les modifications et en réduire les coûts.

5.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

5.1 Fonds villes mono-industrielles :

Madame Jinny Bolduc, directrice générale adjointe du CLD, présente les grandes lignes du Fonds de soutien aux territoires en difficulté et du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles.

Un document illustrant la Politique administrative de ces fonds est remis à chacun des membres du Conseil.

5.2 Les Prix Hommages des Etchemins :

David Bisier, représentant de la MRC au comité organisateur de l'activité, présente brièvement les différentes catégories et les modalités pour les mises en candidatures.

Une copie des documents d'information est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

6.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL (S'IL Y A LIEU) :

Aucun nouveau dossier n'est soumis.

7.0 AFFAIRES COURANTES :

7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Le préfet fait part de diverses rencontres tenues au cours du dernier mois et qui ont évidemment été plus restreintes compte tenu de la période des Fêtes.

7.2 Souper du Nouvel An :

Il est convenu que le souper du Nouvel An pour les membres du Conseil des maires et leurs conjoints(tes) se tiendra le samedi 31 janvier 2009, à compter de 18h00, au Club de Golf le Grand Héron, à Saint-Benjamin.

7.3 Demande(s) de contribution (s'il y a lieu) :

Les demandes entrées et à venir seront soumises lors de la prochaine réunion du comité administratif pour analyse et recommandation.

8.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu) :

Championnats du monde de traîneau à chiens :

À titre de représentant de la MRC au sein du comité organisateur de cet événement, monsieur le maire Adélarde Couture lance une invitation particulière aux membres du Conseil des maires pour assister aux activités de ce Championnat qui se déroulera du 16 au 25 janvier.

Tournoi de pêche – Lac Abénakis de Sainte-Aurélie :

Monsieur le maire Mario Pouliot transmet pour sa part une invitation à participer à la tenue du Tournoi de pêche qui se tiendra au Lac Abénakis du 17 au 25 janvier prochain.

9.0 ADMINISTRATION :

2009-01-04

9.1 Liste des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 203 997.60\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.0 CORRESPONDANCE :

10.1 Municipalité de Sainte-Aurélie :

Demande d'appui à une résolution adressée à la compagnie *Transcontinental Publi-Sacs* pour lui demander « de trouver un moyen de revenir à une seule distribution hebdomadaire » de Publi-sacs, et ce par souci de la protection de l'environnement.

2009-01-05

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie la démarche entreprise auprès de *Transcontinental Publi-Sacs* afin que cette compagnie prenne les dispositions nécessaires pour revenir à une (1) distribution hebdomadaire sur le territoire, au lieu de deux (2) comme c'est le cas présentement, et ce par un souci évident de protection de l'environnement en termes de matières inutilement utilisées et de déplacements supplémentaires du distributeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 Association de Chasse et Pêche Lac-Abénakis :

Remerciements pour la contribution de la MRC à la réussite de leurs activités.

10.3 Municipalité de Saint-Prosper :

Remerciements pour le partenariat de la MRC dans le cadre de l'organisation d'une récente émission de l'émission télévisée *La Petite Séduction*..

Les membres du Conseil sont unanimes à souligner la qualité de cette présentation par la population de Saint-Prosper, comme ce fut d'ailleurs le cas lors de la tenue de cette même émission dans la Municipalité de Saint-Magloire.

10.4 Document d'information :

Sommaire statistique des 9 MRC de Chaudière-Appalaches et de la ville de Lévis (population, travail, revenus ...). Documents remis à tous les membres du Conseil.

10.5 Document d'information :

Population de la MRC selon le dernier Décret de décembre 2008. Référence légale utilisée en 2009 pour le vote au Conseil des maires. Documents remis à tous les membres du Conseil.

10.6 Formulaires de déplacement :

Documents remis à tous les membres du Conseil conformément au taux valide à compter du 1^{er} janvier 2009.

10.7 Document transmis par le CSSSE :

Tableau des naissances dans chaque municipalité de la MRC des Etchemins pour les années 1994 à 2008. Documents remis à tous les membres du Conseil.

11.0 VARIA :

Aucun nouveau point n'est apporté.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

2009-01-06

13.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER